

ACTO RATS - SOURIS

Pâte

ACTO RATS - SOURIS Pâte constitue un appât très attractif pour les rats et les souris, frais, mélange à base de farines de céréales, arômes alimentaires, imprégnés d'huiles végétales et de **difénacoum**.

ACTO RATS - SOURIS Pâte agit rapidement grâce à la présence du difénacoum, **puissant anticoagulant** qui entraîne progressivement la mort (en 4 à 7 jours) par hémorragie interne sans éveiller la méfiance des autres rongeurs.

COMPOSITION :
Difénacoum (CAS N° 56073-07-5) : 0,0029% (m/m)
Agent amérissant : 0,005% (m/m)

HOMOLOGATION :
ACTO RATS SOURIS PATE RAIDE - n° AMM : FR-2012-0066
TP14 – appât en pâte, prêt à l'emploi

MODE D'EMPLOI :

Placer le produit dans des boîtes d'appâts sécurisées sur les lieux de passage fréquentés par les rongeurs. Contrôler les boîtes après quelques jours et les compléter si besoin puis répéter l'opération une fois par semaine. Renouveler le remplissage des boîtes jusqu'à l'arrêt de la consommation. Les rongeurs meurent en 4 à 7 jours. La durée d'un traitement de dératisation est variable et dépend soit de l'espèce du rongeur à éliminer, soit du degré d'infestation; de toute façon il est préférable de ne pas dépasser 35 jours de traitement.

Doses d'emploi : Adapter le nombre de sachets préconisés par boîte d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boîtes d'appâts est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boîte d'appâts doit être adapté aux doses d'application validées. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la première application, puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Utilisation en intérieur et autour des bâtiments :

- Contre les rats, forte infestation : 100 g de produit espacé de 5 mètres.
- Contre les rats, faible infestation : 100 g de produit espacé de 10 mètres.
- Contre les souris, forte infestation : 50 g de produit espacé de 2 mètres.
- Contre les souris, faible infestation : 50 g de produit espacé de 5 mètres.

RECOMMANDATIONS :

Le produit ne peut être utilisé que dans des **postes d'appâtage sécurisés** qui permettent de protéger l'appât des agents extérieurs (poussières...), et d'éviter l'ingestion par des espèces non cibles et la dispersion dans l'environnement. Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès au produit et d'ingestion par les enfants ou des animaux non cibles.

Ne pas nettoyer les postes entre deux réapprovisionnements.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



ATTENTION

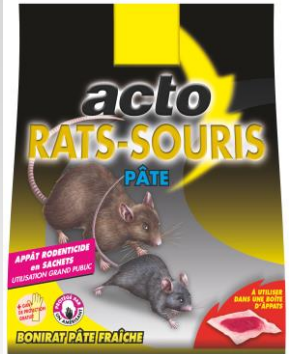
H373 Risque présumé d'effets graves pour le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans les circuits de collecte appropriés.

Les boîtes d'appâts ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications.

Antidote : Vitamine K1, administrée sous contrôle médical. Contre-indication : Anticoagulants.



(réf. PAT 6)

Sache de 150 g en
présentoir de 10
15 pâtes de 10 g
carton de 20

Utilisez les produits biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS disponible sur www.quickfds.fr